



Indivision terrain

Par jomich

bonjour,

je possède un terrain en indivision avec 8 de mes frères et soeurs, cousins cousines.

Je désirerais acquérir une parcelle constructible sur ce terrain, j'ai le CU, mais 2 des indivisaires s'y opposent.(histoires de famille) Que puis je faire. On me parle de la loi de 2009 sur les indivisions mais ce n'est pas clair pour moi. Pouvez vous m'éclairer, et me donner des conseils .

Je vous remercie par avance.

Cordialement.

J Faivre-Pierret.

Par ESP

Bonjour

Le juge pourrait trancher, dans la mesure où les opposants représentent au maximum 33% des droits.